

ARCHOS SA

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2018)**

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Extentis Audit
88, rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

**(Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2018)**

Aux Actionnaires
ARCHOS SA
12, rue Ampère - ZI
91430 Igny

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Bail commercial avec la SCI des Vignerons

Personnes concernées : Henri Crohas et Isabelle Crohas.

Selon votre conseil d'administration du 10 juin 2016, votre société a conclu un nouveau bail avec la SCI des Vignerons à compter du 25 janvier 2017 qui tient compte de l'évolution des surfaces utilisées par Archos et de ses modalités de fonctionnement. Les locaux situés 12 rue Ampère à Igny, ont une superficie globale de 1 753 m² et un loyer annuel de 197 000 euros avec indexation annuelle sur l'indice ILAT en phase avec les loyers pratiqués dans la zone. Le bail commercial expire le 24 janvier 2020.

Le montant des loyers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 est de 199 872 euros hors taxes et hors charges.

Contrat d'assurance Responsabilité civile des dirigeants

Administrateurs ou Directeurs Généraux concernés : Henri Crohas, Isabelle Crohas, Alice Crohas, Loïc Poirier, Jean Rizet, Axelle Scaringella et Jean-Michel Seigneur.

Votre société a pris un contrat d'assurance Responsabilité civile sur les dirigeants mentionnés ci-dessus qui s'élève à 8 944 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Commissions sur ventes avec Logic Instrument

Administrateur et Directeur Général concerné : Jean-Michel Seigneur et Loïc Poirier.

Votre société a facturé des commissions sur les ventes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 pour un montant global de 64 441 euros hors taxes.

Commissions sur achats avec Logic Instrument

Administrateur et Directeur Général concerné : Jean-Michel Seigneur et Loïc Poirier.

Le montant des produits constatés sur les commissions sur achats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 est de 58 473 euros hors taxes.

Commissionnement des ressources opérationnelles et administratives Logic Instrument

Administrateur et Directeur Général concerné : Jean-Michel Seignour et Loïc Poirier.

Le montant des produits constatés sur les commissions sur achats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 est de 153 550 euros hors taxes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 29 mai 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Thierry Charron

Extentis Audit



Jean-Luc Guegj